CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. ERIC LE DISSES / MME VALÉRIE GUARINO

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 14 Février 2020

OBJET: Travaux dans les collèges publics: deuxième liste d'opérations de maintenance au titre de l'année 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Février 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver :

- la deuxième liste d'opérations de maintenance dans les collèges publics du département des Bouches-du-Rhône au titre de l'année 2020, conformément à la liste jointe en annexe du rapport,
- le montant de l'enveloppe globale prévisionnelle de 2 360 000 €TTC.

Les dépenses seront imputées sur les chapitres 20 et 23 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées